

pays sud-gâtine

La fusion des collectivités reportée ?

La fusion entre les communautés de communes Pays Sud Gâtine, de Gâtine-Autize et du Val d'Egray était au centre des discussions de la réunion des maires et adjoints du canton de Mazières, vendredi, à Saint-Georges-de-Noisné. Après plus de deux heures de présentation du territoire, de ses projets et de ses investissements, le sujet a été longuement abordé à travers

un point sur le Schéma départemental de coopération intercommunale.

Compétences différentes, fiscalité hétérogène

Pascal Olivier a rappelé que « cette future intercommunalité regrouperait 33 communes et 21.500 habitants ». Mais le président du Pays Sud Gâtine s'est montré pessimiste quant à la concrétisation du mariage à

trois, qui doit intervenir au 1^{er} janvier 2017. « Nous avons commencé à nous connaître et de nombreuses questions restent sans réponses. Nous ne serons pas prêts à cette date. Nous avons des compétences différentes, une fiscalité hétérogène... », reconnaît-il, avant de réclamer le vœu de « surseoir d'un an l'arrêté préfectoral de cette fusion ». Un constat également partagé par Jean-Pierre Rimbeau, son homologue de Gâtine-Autize.



Aux côtés de Gilbert Favreau et Pascal Olivier, le préfet Jérôme Gutton (à gauche) est conscient que le mariage à trois intercommunalités prendra du temps.

La demande remontée jusqu'au Sénat

Présent dans l'assistance, le préfet Jérôme Gutton a tenu à rassurer les élus. « Cela demandera du temps, tout ne sera pas fait au 1^{er} janvier 2017. Il y aura une harmonisation progressive sur laquelle je vous reconsulte dans les semaines à venir. » Auparavant, les sénateurs Jean-Marie Morisset et Philippe Mouiller ont confirmé qu'ils allaient demander le report d'un an auprès de la haute chambre du Parlement. « Ce projet doit être partagé par les élus et le territoire », expliquent-ils.

E.D.